

**SÉLECTIVE DE LIGUE WINDSURF GLISSE
Association Sports Nautiques Montois
Grade : 5A
Dimanche 30 Avril 2017**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles de course à la voile ISAF 2017 – 2020, incluant l'annexe B pour les windsurfs.
- 1.2. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- 1.3. Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- 1.4. Le règlement du Championnat de Ligue des Pays de la Loire.

2. PUBLICITE

Application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), et des prescriptions de la Fédération Française de Voile.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte aux séries : Bic Techno 293, RSX et Raceboard.

Inscription obligatoire avec le lien suivant : <https://goo.gl/forms/fiDuDXwUwKail4qK2>

Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription : 10 €

5. PROGRAMME PROVISOIRE

Inscriptions : le dimanche 30 Avril 2017 de **9h00 à 10h30**
Heure du premier signal d'avertissement : le dimanche 30 Avril 2017 à **11h00**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions.

7. SITUATION DU PLAN D'EAU

Base Nautique de Saint Jean de Monts.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront définis par les annexes aux instructions de course.

9. SYSTEME DE PENALITE

Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte qu'une pénalité de rotation d'un seul tour, comprenant un virement de bord et un empannage, est exigée. La règle B4 des RCV s'applique pour les Windsurfs.

10. CLASSEMENT

La règle 90.3 et l'annexe B8 pour les Windsurf, des Règles s'appliquent. (Système de points A MINIMA).

11. SÉCURITÉ

- 11.1. Pour les séries RSX et Raceboard, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.
- 11.2. Pour la série Bic Techno 293, la règle RCV 40 ne s'applique pas.
Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau. Ceci modifie la règle C.3.2. de la classe Techno 293.
- 12. DECISION DE COURIR**
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 13. INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES**
Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription, les licences F.F.V. valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.
Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.
- 14. PLAN D'ACCÈS** La Base Nautique – Avenue de l'Estacade – 85 160 Saint Jean de Monts.

Renseignements tél : 02 51 58 00 75 ou 06 86 47 98 88
E-mail : gisele.hure@icloud.com